

Comité local de suivi
CRÉTACE 4000

Compte rendu de la réunion
du 3 juillet 2012

Le 3 juillet 2012, à 9h00, à l'hôtel de la communauté de communes de Lacq, s'est tenue la réunion du comité local de suivi (CLS) des injections d'effluents dans la structure dite "Crétacé 4000", sous la présidence de M. Franck Metras, professeur émérite de l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

Participants :

Organisme	Réprésenté par
Conseil Général	Excusé
Communauté des communes de Lacq	M ^{me} Sylvie Brouat
Mairie de Lagor	Excusé
Mairie d'Abidos	Excusé
Mairie de Lacq	M ^{me} Gilberte Lamaison
Mairie d'Os-marsillon	M. Bernard Turpain
Mairie de Mont	M. Pierre Dombldes
Université de Pau et des pays de l'Adour	M. Franck Metras, président du CLS
Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau	M ^{me} Monique Daude
APESA	Excusé
Union des ingénieurs et des scientifiques du bassin de l'Adour	M. Jacques Gauthier
SEPANSO Béarn	Excusé
Association Santé-Environnement du Bassin de Lacq	Excusé
TEPF	M. Didier Gazaniol
Arkema Lacq / Mourenx	M. Hervé Brouder
Arkema Mont	M. Philippe Tryoën
SOBEGI	M. Guy Le Moal
UD CFDT	M. Manuel Bodei
CFTC	Excusé
CGT	M. Eric Allart
CGC	Excusé
FO	M. Laurent Tangocci
Unité territoriale de la DREAL Aquitaine, représentant la préfecture.	M. Yves Boulaigue M ^{me} Christelle Adagas

M. Franck Metras ouvre la séance à 9 h 00 et souhaite la bienvenue à M. Hervé Brouder, nouveau directeur de l'établissement d'Arkema Lacq / Mourenx et à M^{me} Christelle Adagas de l'unité territoriale de la DREAL qui y remplace M^{me} Véronique Gazda.

Le point, initialement prévu à l'ordre du jour, sur la position de Total E&P France sur l'élimination des effluents d'ARKEMA MONT est reporté à la prochaine réunion du CLS du fait de l'impossibilité de M. Nicolas Terraz (TEPF) de se libérer.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 8 novembre 2011 ;
2. Compte rendu d'exploitation des injections en CRÉTACE 4000 pour l'année 2011, par M. Guy Le Moal de TOTAL E&P France ;
3. Questions diverses.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 8 novembre 2011

M. Philippe TRYOËN demande à être dans la liste de diffusion du compte rendu du 8 novembre 2011. Le CLS accepte sa demande.

M. Alain Barrabes a réagi au compte rendu du 8 novembre 2011 par courrier de juillet 2012 en rappelant ses questionnements. La réponse à son courrier sera évoquée en questions diverses.

Pas d'autres remarque : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Compte rendu d'exploitation des injections en CRÉTACE 4000 pour l'année 2011, par M. Guy Le Moal

M. Le Moal dresse le bilan d'exploitation des injections en C4000 de l'année 2011.

Le niveau d'activité des injections, qui suit celui des activités industrielles, est en baisse et correspond à un volume injecté d'environ 100000 m³ pour les eaux de condensats TEPF et 67000 m³ pour les eaux industrielles (TEPF plate-forme, Arkema Lacq et Sobegi).

Remarque DREAL : Si le total indiqué dans la colonne LA 109-LA 102 du compte rendu du 20 mars 2012 est le total des 4 autres colonnes, une correction doit être apportée.

2 puits observateurs LA 119 et LA96 : M. Le Moal précise que le débit des eaux de gisement reste stable et n'évolue pas en proportion du débit du gaz traité.

LA 119 (lacq profond) dans le cadre du futur schéma d'exploitation LCC30, ce puits devrait être remplacé par le LA135 (puits du cluster) à partir de 2014. M. Le Moal indique qu'une demande a déjà été faite à la DREAL en ce sens. LA119 devrait être fermé d'ici 2015.

Écoute sismique : Les périodes d'injections sont sources de phénomènes de microsismicité. Les bruits peuvent être liés aux circulations d'eau dans les fissures du fond du gisement. Le système d'écoute sismique est qualifié de fiable par M. Le Moal, y compris pour la détection d'événements externes au réservoir.

Tests d'injectivité: résultats conformes aux attentes. La remontée de pression est de plus en plus lente et va jusqu'à 2 à 3 mois pour LA109. Pas de colmatage du réservoir constaté.

Interventions sur puits LA102 et LA109: Les injections ont été faites en mélange depuis le mois de juin afin de permettre la réalisation des tests d'injectivité mais la règle reste la séparation des flux. Le mélange des effluents des deux plate-formes, Lacq et Mourenx, est source de colmatages. M. Le Moal indique qu'à compter de 2014, pour des raisons économiques, il ne faudra maintenir qu'un seul puits.

Qualité des effluents injectés :

L'acidité des effluents d'Arkema Lacq pose problème mais la neutralisation est encore possible par les flux sodés de TEPF, ce qui permet, selon M. Le Moal, de respecter la fourchette de pH (allant de 8 à 12) demandée par arrêté préfectoral. Dans une démarche d'anticipation, M. Brouder indique qu'Arkema Lacq a un projet d'étude en cours pour améliorer la situation. En effet, afin d'assurer la protection des installations de surface post-2013, Arkema Lacq doit assurer la neutralisation de ces effluents.

Il est demandé à Arkema Lacq de faire un point d'avancement sur leur projet de neutralisation lors de prochaine réunion du CLS.

M^{me} Brouat : Quid de la qualité des effluents post 2013 ?

Réponse : **Sera abordé en octobre lors de la prochaine réunion du CLS : la position de TEPF sera donnée et les études faites en 2008 présentées (dossier sur les effluents d'Arkema Mont)**

M^{me} Daude s'interroge sur le report du sujet des effluents d'Arkema Mont. M^{me} Brouat insiste sur le dossier en disant que ce site doit aussi bénéficier de la possibilité d'injecter en C4000. L'exutoire actuel des effluents, par la papeterie de Gascogne, montre des signes de fragilité. M. Aillart souhaite savoir où en est ce dossier qui devait passer au CODERST. M. Gazaniol répond que la démarche a été suspendue à la demande de TEPF.

Le CLS demande expressément à ce qu'un point soit fait sur ces sujets en octobre lors de la prochaine réunion.

Solutions alternatives aux injections :

Les études de traitement de surface en alternative à l'injection des eaux industrielles sont en cours par Total Petrochemicals France (Pôle PERL) dans le but que les seuls effluents des eaux de gisement soient réinjectés dans C4000.

La faisabilité du traitement a été analysée pour tous les effluents. Selon ARKEMA LACQ/MOURENX, le coût d'un traitement en surface des effluents issus de la fabrication de l'ATG sur la plate-forme SOBEGI MOURENX chargés en NH₄ Cl, compte tenu du volume, est rédhibitoire. En cas d'arrêt de l'ATG, la consommation de vapeur sur la plate-forme est impactée.

La présentation des conclusions des études du PERL est attendue pour fin 2012 et une restitution sera assurée devant le CLS.

3) Questions diverses

Courrier de M. Barrabes :

Quels contrôles sont faits sur le pipe 8 pouce entre les puits LA 102 et LA 109 et sur le pipe entre l'usine de Lacq et la passerelle P3bis ? Prise en compte du risque lié à la grande variabilité des effluents ? Est-ce que la DREAL a eu connaissance de contrôles du SIR sur ces ouvrages ?

Réponse de M. Le Moal : Les contrôles sur la passerelle sont représentatifs de l'état général des pipes vers LA 102 et LA 109 (rien à signaler). La protection cathodique et les sur épaisseurs (pipe dimensionné initialement pour du transport de gaz à 90 bar, désormais injections à 6 bar) sont des mesures de prévention. En cas de doute et avant d'envisager un raclage instrumenté, il est possible de réaliser des contrôles ponctuels des parties enterrées par excavation. M. Didier Gazaniol indique que la position donnée par M. Le Moal est également celle de TEPF.

M. Allart rappelle la nécessité d'être vigilant sur ces canalisations car des percements se sont déjà produits.

M. Domblides demande si le reste du pipe est de même qualité que celle de la passerelle. M. Le Moal indique qu'il s'agit d'un pipe de grade B.

M. Turpain précise que la DREAL a un service qui inspecte le Service d'inspection reconnue SIR.

Le CLS demande à la DREAL de recueillir les éléments en sa possession sur le sujet.

Réponse de la DREAL post réunion : Une inspection de la DREAL, commune entre les services d'installations classées et canalisations, est programmée pour le 21 septembre 2012 sur ces ouvrages. Un retour en sera fait à la prochaine réunion du CLS.

Courrier de M. Barrabes : Qui aura l'operating des installations d'injection des effluents à compter de fin 2013 ?

Il est répondu qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. M. Gazaniol rappelle les éléments de contexte et de position de TEPF. Il indique le processus de mutation du titre minier (15 mois selon M. Gazaniol) est dans sa phase préliminaire de questions/réponses et la demande de mutation pour la concession de Lacq n'a pas encore été formellement déposée. Elle devra l'être d'ici le mois d'octobre 2012.

M. Boulaigue rappelle quant à lui que pour C4000 :

- le changement d'exploitant devra faire l'objet d'une présentation aux membres du CLS et sera soumis à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques puis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques CSPRT;
- l'exploitation minière pour le projet LCC30 ne sera pas dissociée de l'injection en C4000 ;

Le CLS s'accorde sur le fait que la prochaine présentation au CSPRT (pour mémoire, le dernier rapport quinquennal a été présenté au CSPRT le 17 novembre 2009) prendra la forme d'un bilan depuis 2002 et non 2009 et devra être anticipée pour correspondre avec le processus de mutation de titre.

Enfin, il est signalé que les dossiers et annexes accompagnant la fiche de synthèse sur l'exploitation 2011 n'ont pas été reçus et doivent être transmis aux membres. Les observations pourront être faites à la prochaine réunion du CLS.

La prochaine réunion du comité local de suivi aura lieu le **23 octobre 2012 à 9h00** dans la salle de la Flamme à la communauté des communes de Lacq.

L'ordre du jour sera confirmé début octobre lors de l'envoi de la convocation et contiendra a minima les actions suivantes :

Date	Action	Responsable	Délai
07/12	Présentation de la position de Total sur l'injection des effluents d'Arkema Mont dans C4000	TEPF Nicolas Terraz	23/10/12
07/12	Présentation des conclusions de l'étude de valorisation des effluents de chlorure d'ammonium et enjeux économiques associés.	Arkema TPF	23/10/12
07/12	Présentation de la qualité des effluents post 2013 (basée sur l'étude de 2008 et avis BRGM)	TEPF	23/10/12
07/12	Point d'avancement sur les travaux de neutralisation des effluents d'Arkema Lacq	Arkema	23/10/12
07/12	Point d'avancement sur les études du PERL sur le traitement de surface des eaux industrielles	PERL	23/10/12
07/12	Prochaine présentation au CSPRT qui prendra la forme d'un bilan depuis 2002 et à anticiper pour correspondre avec le processus de mutation de titre.	Pour mémoire	Fin procédure de mutation titre minier en 2013.
07/12	Faire un retour sur l'inspection de la DREAL, commune entre les services d'installations classées et canalisations, programmée pour le 21 septembre 2012 sur les ouvrages C4000.	DREAL	23/10/12
07/12	Diffusion des documents du compte rendu de novembre 2011 et documents d'exploitation sur l'année 2011	DREAL	Soldée le 16/08/2012. Le cas échéant à aborder le 23/10/12.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 11h00.